

SNEP-FSU - mandats de congrès 2014



Enseignant-e-s d'EPS, quels métiers ?

Être concepteur-trice : pour l'efficacité du service public

Professionnel-le-s de nos secteurs, les enseignant-e-s doivent participer à la définition des missions, et des contenus d'enseignement. Recruté-e-s au niveau master, cadre A de la Fonction Publique, doté-e-s d'une expertise professionnelle, les enseignant-e-s d'EPS ont une expertise sur lesquelles l'institution doit s'appuyer. C'est pourquoi le SNEP-FSU, syndicat disciplinaire et les personnels exigent d'être entendus et associés à tous travaux de réflexions. C'est une des conditions essentielles pour l'amélioration de la qualité du Service Public. Le SNEP-FSU demande à ce que la notion d'enseignant-e-concepteur-trice se traduise dans les faits pour qu'il n'y ait pas d'enfermement dans un simple rôle d'applicateur. Le rôle et la place de l'équipe pédagogique EPS, notamment par la conception et l'élaboration du projet EPS, doivent être non seulement un moyen de lutter collectivement contre d'éventuelles tentatives de management néfaste, mais aussi la pierre angulaire d'une réelle conception collective de l'EPS au niveau de l'établissement. Le « métier empêché » facteur de souffrance au travail est contre-productif pour le développement du Service Public. Le SNEP-FSU développera, débats et controverses sur le sens du métier, sur les pratiques de mise en réussite de tous-toutes les élèves, afin de nourrir collectivement le sens social du métier. Il demande donc à être entendu au titre de son expertise et associé aux réflexions ouvertes pour la refonte des programmes au plan national.

Formation : une exigence pour la démocratisation

Après avoir mis beaucoup d'espoirs dans la réforme des enseignants, pour assurer le développement d'une professionnalité de haut-niveau et répondre enfin aux enjeux de démocratisation, force est de constater qu'avec celle proposée par V. Peillon, nous sommes loin du compte. Certes, le gouvernement a rétabli une décharge d'un mi-temps pour entrer dans le métier en tant que fonctionnaire-stagiaire, mais il a déplacé le concours en M1 ce qui génère d'énormes problèmes dans le cadre du système LMD (baisse de 30% en moyenne des horaires de master, master coupé en deux, lien avec la recherche sacrifié, confusion titularisation/évaluation de master, problèmes de passage en M2 pour les reçus au M1 collés au CAPEPS, etc.).

Le SNEP-FSU continue de plaider, avec la FSU, pour un cursus conçu sur 6 années, de la licence jusqu'à l'entrée dans le métier. Un cadrage national et une augmentation du volume de formation est nécessaire. La pré-professionnalisation en STAPS doit être maintenue et améliorée dès L2. La place des APSA doit être renforcée sur l'ensemble du cursus, ainsi que l'étude de leurs conditions d'appropriation par les élèves. Avec un pré-recrutement en L3 (sur des connaissances essentiellement académiques à cette étape) et un concours en M2, il serait possible d'avoir deux vraies années de master à la fois exigeantes au plan disciplinaire, professionnalisantes et en lien avec la recherche (production d'un mémoire). Pour que le concours ne soit pas pesant, ni redondant avec les évaluations de M2, nous proposons qu'il soit en une seule partie, à la fin du M2. L'année de fonctionnaire stagiaire pourrait alors se faire à mi-temps, pour apprendre, in situ, à analyser sa pratique, condition pour évoluer tout au long de la carrière.

Ce cursus exige depuis la licence, des équipes pluri-catégorielles de formateurs-trices et la reconnaissance des tuteurs-trices dès la licence (avec formation, décharge, concertation avec les STAPS et l'ESPE). Il peut permettre, non seulement une véritable formation intégrée, mais également de donner un élan à la recherche sur l'EPS, bien maigre actuellement.

Dans le cadre actuel (concours en M1), les urgences sont d'une part de réduire fortement le temps de service devant élèves en M2 (un tiers-temps maximum : 4h +3h d'AS) et obtenir un mi-temps en T1, d'autre part d'assurer aux étudiant-e-s collé-e-s au CAPEPS de pouvoir le préparer à nouveau dans de bonnes conditions. Enfin, proposer des vrais pré-recrutements (et non pas des EAP), condition permettant de sécuriser les parcours étudiants et assurer à tous une formation de qualité.

La mise en place des ESPE n'est pas, elle non plus, à la hauteur des ambitions. Ces écoles ont besoin de moyens spécifiques qui permettent d'améliorer les conditions d'études et conditions de travail des formateurs-trices, d'éviter les concurrences et d'impulser une dynamique nouvelle dans laquelle tous les partenaires sont écoutés et traités à égalité. Elles ont un besoin urgent de démocratie car aucune réforme ne peut se faire sans l'implication des personnels.

La formation des professeur-e-s des écoles aurait, elle aussi, pu bénéficier d'un nouvel élan lié au retour d'une épreuve obligatoire au CRPE, ce n'est pas le cas. (voir la fiche spécifique ci-dessous)

Actuellement, tous-toutes les bachelier-ères-s qui le souhaitent ne peuvent entrer en STAPS à cause d'une limitation des capacités d'accueil. La politique menée impose une baisse des moyens qui n'étaient déjà pas à la hauteur des besoins. Le tirage au sort imposé par certains recteurs est une solution condamnable au regard de l'accès de tous-toutes à l'enseignement supérieur. De plus, le taux d'échec en L1, comme dans toutes les autres filières est très important, évacuant ainsi majoritairement des bachelier-ière-s issu-e-s des bacs professionnels et technologiques.

Malgré tout, la fluctuation des entrées d'une année à l'autre est un facteur déstabilisant pour les STAPS et l'organisation des études. Nous demandons la mise en place de différentes mesures susceptibles d'améliorer l'orientation des étudiant-e-s :

- les entrées en STAPS étant corrélées au nombre de postes aux concours, la publication d'un plan pluriannuel de recrutement s'impose.
- une augmentation importante des moyens d'encadrement dont le taux est l'un des plus faibles de l'université.
- un développement des enseignements de déterminations et des options facultatives au lycée, dont les STAPS pourraient être un débouché naturel. Le SNEP-FSU demande aussi d'étudier le principe d'une série centrée sur les APSA et les métiers du sport.

La formation continue : reprendre la main

La refondation de l'école nécessite le développement d'une formation continue qui doit être d'une autre nature et d'une tout autre ampleur. La FPC est un droit qui doit s'exercer sur le temps de travail. Elle doit être un des piliers de la refondation de l'école et totalement repensée, pour donner une plus grande place aux besoins réels des personnels (contenus des APSA, examens et certifications, etc...), des équipes pédagogiques. Ils doivent être associés à sa conception et sa mise en œuvre. C'est du retour à une formation autogérée dont nous avons besoin, formation qui articule pratiques et échanges sur différentes conceptions didactiques. C'est pourquoi le SNEP-FSU a décidé d'y intervenir de façon militante en proposant des stages de réflexion critique sur les contenus, les programmes, la certification et le traitement des APSA pour enrichir le débat sur l'identité de l'EPS. Dans ce cadre, le Centre EPS et Société s'avère être une ressource. Il ne s'agit pas de se substituer à la FPC mais bien de créer une dynamique militante, de lutte pour reconquérir un espace autogéré au service des collègues, du métier et de la discipline. Il est nécessaire de multiplier les initiatives pour :

- obtenir une revalorisation significative des moyens attribués à la FPC
- obtenir à minima que chacun-e bénéficie de 5 jours de FPC par an, prioritairement sur les contenus des APSA en lien avec la réussite de toutes et tous. La formation à distance ne peut être qu'un complément à la formation continue en présentiel et ne pourra jamais s'y substituer,
- imposer dans chaque académie une modalité de gestion disciplinaire de la FPC, avec un-e responsable EPS et une transparence des critères d'attribution de stages académiques,
- un développement (ou rétablissement) des stages de secteur géographique, avec un-e coordonnateur-trice disposant d'une décharge,
- exiger une formation pour toutes les tutrices et tous les tuteurs de stages licence/master/FS,
- exiger une formation de formateurs-trices intégrée dans le service,
- offrir à tous-toutes la possibilité, sous forme de décharge horaire, de s'investir dans des équipes de recherche qui elle-même doit être développée, sur des projets dont la finalité est l'enseignement,
- solliciter les formateurs-trices STAPS et ESPE. Ceux-ci devraient avoir l'encadrement de la FPC dans leurs services.

Motion Formation pour l'école primaire (extrait)

Une nécessaire formation initiale et continue

Le manque de formation est un des obstacles majeurs au développement de l'EPS à l'école primaire. La formation initiale doit être envisagée sur l'ensemble du cursus, avec de la préprofessionnalisation en Licence, notamment avec la pratique d'APSA en partenariat ESPE-SUAPS. L'épreuve d'EPS au CRPE doit avoir des contenus à la fois ambitieux et réalistes, avec un programme limité à 4 APSA, impliquant des horaires conséquents dans le master, qui doivent pouvoir intégrer des options et

des pratiques physiques en lien avec la professionnalisation. La formation en EPS doit se poursuivre dans l'année de fonctionnaire-stagiaire et en T1 avec des partenariats entre ESPE et équipe départementale EPS.

Des dominantes de formation doivent à nouveau être envisagées en formation initiale et continue.

En formation initiale, la formation à dominante est un moyen pour asseoir une polyvalence sur une spécialité et éviter le morcellement de la formation (d'autant plus nécessaire si la polyvalence est repensée dans un contexte de « plus de maîtres que de classes »). Depuis de nombreuses années, environ 10% des PE sont issu-e-s des STAPS, c'est une chance pour l'EPS qu'il faut faire fructifier.

La formation continue est indispensable pour tous les PE, en priorité dans les APSA les plus couramment enseignées, de façon à limiter les interventions extérieures. Des formations plus longues doivent être proposées pour le développement d'enseignants et d'enseignantes-ressources.

Dans le cadre de la mastérisation, des formations qualifiantes doivent être offertes (lien terrain-recherche, préparation à des masters « formateurs de formateurs »), la VAE prise en compte. Cette formation qualifiante doit être offerte à tous-toutes les enseignant-e-s qui la souhaitent (conseiller-ère-s pédagogiques, personnes-ressources..).

Les CPD EPS

Les CPD ont pour mission de faire vivre le projet départemental EPS, former et animer l'équipe de CPC, former les enseignant-e-s. Ils doivent aussi organiser et piloter les projets avec les différents partenaires. Pour assurer ces missions, les tâches administratives ne doivent pas être prépondérantes. (...) Les CPD devraient pouvoir être intégré-e-s dans des équipes de recherche en lien avec les STAPS et l'ESPE, participer à la préprofessionnalisation, bénéficier de formation de formation dans le cadre des masters spécifiques.